

CONSTATS

Le bruit est la principale nuisance ressentie par six millions de personnes en France, soit 15 % de la population en dehors de leur travail.

Sur leur lieu de travail, 13 % sont exposés à des niveaux de bruit supérieur à 85 dB, ce qui représente 24 % de la population ouvrière, dont 1/3 éprouve des problèmes de communication.

En Poitou-Charentes, 42 % des habitants se déclarent gênés par le bruit causé par les infrastructures de transport ferroviaires, routières et aériennes, 7 % par les bruits de voisinage, 17 % par le bruit des machines et 11 % par les musiques amplifiées¹.

Selon leurs conséquences sur la santé humaine, on distingue deux types de bruits environnementaux :

- **les bruits à effets extra-auditifs** occasionnés par les infrastructures de transports perturbatrices du sommeil et qui entraînent gêne répétitive et augmentation transitoire du rythme cardiaque ; chez les enfants, les bruits émanant de la rue ou des locaux scolaires à mauvaise performance acoustique (couloirs, cantines, préaux, gymnases...) altèrent leur concentration et engendrent une diminution de leurs performances scolaires.
- **les bruits environnementaux à effets auditifs lésionnels** provoquent une baisse de l'acuité auditive. Elle peut être soit temporaire par perte partielle et momentanée de la sensibilité des cellules ciliées de l'oreille interne, soit définitive si celles-ci sont détruites. En sont victimes les professionnels des métiers à risques (percussion de matériaux, scieries, enceintes d'aéroports, tirs de munitions, musiciens...) et les personnes exposées aux musiques amplifiées des concerts, des baladeurs...

PROPOSITIONS
CONCRETES

La nouvelle Région sera dotée des compétences définies par la loi NOTRe* et devra élaborer le SRADDET*, fixant les orientations de la Région en matière notamment d'amélioration de l'offre de services dans les territoires ruraux, d'intermodalité et de développement des transports et de maîtrise et de valorisation de l'énergie. N'étant pas de sa compétence

directe, la Région possède cependant des nombreux leviers d'action notamment en lien avec le PNSE3* pour concevoir un Plan Régional de Prévention du Bruit centré sur infrastructures linéaires de transport et la gestion des établissements d'enseignement :

→ Sensibiliser, former et informer

- **Généraliser pour tous les jeunes lycéens et en formation professionnelle des actions de prévention** aux risques auditifs engendrés par les musiques amplifiées en concert et avec oreillettes
- **Former les professionnels impliqués** dans le bâtiment, le transport, l'urbanisme et la conception de matériel: urbanistes, architectes, ingénieurs du bâtiment et des travaux publics
- **Former les enseignants** dans les disciplines les plus concernées dans les lycées généraux, professionnels et les CFA* : professeurs de SVT*, d'éducation musicale, chefs de travaux...
- **Associer aux mesures de prévention les personnels infirmiers et médicaux de l'Education Nationale**

→ Améliorer les infrastructures :

- **Aménager les infrastructures de transports** à proximité des agglomérations avec des écrans anti-bruits
- **Améliorer les revêtements routiers** et diminuer la vitesse dans les villes et à leur proche périphérie
- **Résorber les points noirs du bruit** par l'isolation acoustique des façades des logements et des établissements scolaires et de santé, par un traitement acoustique des locaux d'enseignement et par des aménagements anti-réverbération du bruit.

1. Voir également l'étude TNS SOFRES, « Les Français et les nuisances sonores » (2010) : http://www.environnement-poitou-charentes.org/spip.php?page=document&id_document=996

REALISATIONS

Agi'Son est une association nationale dont le but est de **contribuer à la réflexion et à la mise en œuvre de moyens de prévention, de formation et d'éducation en matière de gestion sonore**, tant au niveau national que local par différents moyens. Les relais en région suivent les trois axes suivants : l'éducation au sonore, faire débat autour de la gestion sonore dans le spectacle vivant et outiller les acteurs du spectacle vivant.

Vienne Nature est une association naturaliste, dont les bénévoles de la **cellule de veille « Santé environnement »** mènent des **actions de sensibilisation** par l'animation d'émissions de radio sur le thème du bruit et de la santé. **Ils contribuent également aux plans Santé Environnement** : participation au PRSE* 2 et PNSE* 3.

L'association EKINOX, équipe de réduction des risques en milieu festif, dépend de l'Association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte (ADSEA Vienne). Les animateurs interviennent auprès du public lors de concerts de musiques amplifiées sur les conduites à risque : discussion, distribution de bouchons d'oreilles...

L'IREPS* développe des **actions de sensibilisation, information et formation**, en lien avec les structures régionales (ARS*, DREAL*, etc.) et en partenariat telle la publication de la Lettre n°22 avec le GRAINE Poitou-Charentes.

Zoom sur... Recherche-action des acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)

En mars 2013, lors des 3^{èmes} Assises Nationales de l'EEDD, un des ateliers a traité de la thématique Santé environnement « Demande sociale d'information – Risques ». Les participants, notamment institutionnels, ont mis en avant une série de propositions concrètes, établie à partir des expériences et expérimentations réalisées dans leur territoire ; voici leur préambule : **« L'environnement comprend la nature mais ne s'y limite pas, il concerne également le milieu physique dans un contexte social, économique et culturel. Il est couramment défini comme le milieu dans lequel vivent les individus et évoque les lieux et les conditions de vie. Cette approche rejoint celle de la santé : on constate souvent que l'amélioration de la santé est liée à de meilleures conditions de vie et à un meilleur environnement. La santé résulte donc en partie d'une interaction constante entre l'homme et son milieu. »**

☛ Acteurs régionaux :

Vienne Nature : <http://www.vienne-nature.asso.fr/acces-thematique/sante-environnement.html>

Contribution de la CEDD* au PNSE 3 (p.12) :

http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/IMG/pdf_Contribution_avis_CEDD_PNSE3.pdf

☛ Prévention :

Agi'Son : <http://www.agi-son.org/>

Relais régionaux :

- Fédération Hiéro Limoges : <http://www.hierolimoges.com/>
- PRMA* Poitou-Charentes : <http://www.pole-musiques.com/>
- Réseau Aquitain des Musiques Amplifiées : <http://www.le-rama.org/>

☛ Accueil et aide pour les devenus sourds et les malentendants :

- Poitou-Charentes, APEMEDDA* : <http://apemedda.free.fr/>
- Aquitaine, Audition et Ecoute 33 : www.auditionecoute33.fr/

☛ Publications :

« L'Environnement Poitou-Charentes - Thème Bruit » - ORE*(2015)

<http://www.environnement-poitou-charentes.org/l-Environnement-Poitou-Charentes,3889.html>

Lettre n°22 « Santé environnement » GRAINE* et IREPS Poitou-Charentes (2014)

<http://www.grainepc.org/IMG/pdf/la-lettre-2014-web3.pdf>

Propositions des Assises de l'EEDD (2013) :

<http://www.assises-eedd.org/files/Pages/Fichiers/AN13-LivretPropoSanteEnvir.pdf>

POUR ALLER PLUS LOIN